

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Ici On Grandit inc.		Date d'inspection Le 24 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie Ici On Grandit		Numéro de permis 2023124	
Adresse 65-A chemin Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4		Numéro de téléphone (506) 783-7070	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 52	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Janel Aubut	Titre du poste Gestionnaire		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	13 janv. 2026	13 janv. 2026
Commentaires: La porte du rangement dans le corridor du haut n'était pas barrée sous clé et des produits nettoyants y étaient. Elle fut barrée lors de l'inspection. La porte de la cuisine n'est pas barrée et certains produits toxiques étaient dans la garde-robe de la cuisine. Les produits dans la garde-robe furent apportés dans le rangement dans le corridor du haut barré sous clé. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	13 janv. 2026	13 janv. 2026
Commentaires: Un médicament était dans le réfrigérateur de la cuisine, mais la boîte n'était pas barrée sous clé. Une boîte qui se barre fut remplacée et le médicament est maintenant barré. La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>-Le ratio enfants / éducatrice est respecté lors de l'inspection de renouvellement.</p> <p>La garderie éducative répond aux exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance. Le permis d'exploitation est recommandé.</p> <p>Observations :</p> <p>-Les enfants sont tous allés à l'extérieur. Les nourrissons étaient partis prendre une marche, ceux qui étaient dans le parc jouaient avec des camions en plastique ou faisaient d'autres jeux libres.</p> <p>-À leur entrée de l'extérieur, un groupe de 3 ans ont chanté une comptine de retour au calme et ensuite ils ont fait un bricolage de bonhomme de neige fondu. Un autre groupe de 3 ans a fait un bricolage de neige sur un arbre.</p> <p>-Tous les enfants ont mangé leur repas. Lorsque les enfants d'un groupe de 2 ans terminaient de manger, ils se préparaient pour le repos et allaient sur leur petit lit avec un livre. Tous les enfants ont fait une période de repos.</p>
--

original signé par  
Janel Aubut

\_\_\_\_\_  
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 20 janvier 2026

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Amélie Godin

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 janvier 2026

\_\_\_\_\_  
Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*